

BILAN SOCIAL 2019

- LES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2019
- LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI
- LA FORMATION ET L'ACTION SOCIALE
- LE DIALOGUE SOCIAL



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

LES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2019

3

I. Effectif au 31 décembre 2019 par macro-grade et genre (hors contrat d'apprentissage)	3
II. Répartition de l'effectif par tranches d'âge (hors contrat d'apprentissage)	3
III. Répartition par ancienneté au sein des services (hors contrat d'apprentissage)	3
IV. Répartition par statut	3
V. Mouvements de personnel dans l'année	4
VI. Formation	4
VII. Promotions	4
VIII. Apprentis, stagiaires et personnels d'entreprises extérieures présents à l'ACNUSA	4

LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

5

I. Le temps de travail	5
II. Les temps partiels	5
III. Les absences	5
IV. Le compte épargne-temps (CET)	5
V. Télétravail	5

LA FORMATION ET L'ACTION SOCIALE

6

I. Formation, y compris participation à des colloques (en nombre de jours)	6
II. Action sociale	6

LE DIALOGUE SOCIAL

6

PRÉSENTATION

LE BILAN SOCIAL DES SERVICES DE L'ACNUSA NE TRAITE PAS DE LA SITUATION DES MEMBRES DU COLLÈGE NI DE SON PRÉSIDENT. IL A ÉTÉ CONÇU SUR LE MODÈLE DES MINISTÈRES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (MTES) ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MCTRCT).

Les services de l'ACNUSA forment une équipe composée de fonctionnaires (en détachement) et d'agents sous contrats publics. Il s'agit de personnels qualifiés et motivés ayant à faire face à une charge de travail importante.

LE BILAN SOCIAL 2019 FAIT APPARAÎTRE :

- un effectif de 12,30 (hors président) en équivalant temps plein (ETP) ;
- une proportion femmes / hommes de 8 / 4 ;
- une pyramide des âges et une répartition des anciennetés plutôt équilibrées ;
- un taux de rotation élevé du fait de plusieurs cessations d'activités (plus une mobilité) ;
- la mise en place de 4 contrats d'apprentissage ;
- un taux d'absence de 5,45 jours par agent.

LES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2019

L'EFFECTIF DE L'ANNÉE 2019 EST DE 12,30 EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP). AU 31 DÉCEMBRE 2019, L'EFFECTIF S'ÉLEVAIT À 12 AGENTS.

I. EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2019 PAR MACRO-GRADE ET GENRE (HORS CONTRAT D'APPRENTISSAGE)

	A+		A		B		C		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Nombre	2	1	2	0	3	2	1	1	8	4
Total par macro-grade	3		2		5		2		12	
% du macro-grade	67%	33%	100%	0%	60%	40%	50%	50%		
% effectif ACNUSA	17%	8%	17%	0%	25%	17%	8%	8%	67%	33%

II. RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHES D'ÂGE (HORS CONTRAT D'APPRENTISSAGE)

	A+	A	B	C	TOTAL
20-29 ans	0	1	2	0	3
30-39 ans	1	0	1	0	2
40-49 ans	1	1	0	1	3
50-59 ans	1	0	0	1	2
60 ans et +	0	0	2	0	2
Total	3	2	5	2	12

III. RÉPARTITION PAR ANCIENNETÉ AU SEIN DES SERVICES (HORS CONTRAT D'APPRENTISSAGE)

	A+	A	B	C	TOTAL
Moins d'1 an	1		-	1	2
1 à 3 ans	1	1	2	-	4
4 à 6 ans	-	-	-	-	0
7 à 9 ans	-	1	1	-	2
10 ans et +	1	-	2	1	4
Total	3	2	5	2	12

IV. RÉPARTITION PAR STATUT

LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR STATUT EST LA SUIVANTE :

- 5 fonctionnaires ;
- 5 agents en CDI et 2 en CDD ;
- En supplément de ces effectifs permanents, 4 agents sont en contrat d'apprentissage.

V. MOUVEMENTS DE PERSONNEL DANS L'ANNÉE

	Entrées	Départs
Fonctionnaires	2	3
CDI	1	-
CDD	-	3
Contrats d'apprentissage	4	
Total	7	6

- Le taux de rotation est de **28 %**

Il a été calculé comme suit :

- **Somme des arrivées et des départs, divisée par 2 (hors contrat apprentissage)**
- **Effectifs 2019 en ETP**

1 agent est passé en 2019 d'un contrat à durée déterminée à un contrat à durée indéterminée. Au 31 décembre 2019, il y avait 1 poste vacant.

VI. FORMATION

Les agents ont bénéficié de formations linguistiques et techniques représentant 49 jours de formation soit un ratio de 3,98 jours de formation par agent.

VII. PROMOTIONS

1 agent a connu, en 2019, une promotion en catégorie B.

Les agents fonctionnaires en détachement peuvent connaître des promotions dans leur corps d'origine. Ces avancements ne se répercutent pas automatiquement sur leur situation au sein de l'Autorité, n'étant pas en position normale d'activité.

VIII. APPRENTIS, STAGIAIRES ET PERSONNELS D'ENTREPRISES EXTÉRIEURES PRÉSENTS À L'ACNUSA

1 apprenti a été recruté sous contrat de 2 ans au pôle juridique.

3 apprentis ont été recrutés sous contrat d'un an respectivement auprès du pôle administration/communication, du pôle bruit et du pôle qualité de l'air et des milieux.

1 consultante conseillère en communication auprès du pôle administration/communication.

1 consultant en cartographie auprès du pôle bruit.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

I. LE TEMPS DE TRAVAIL

L'ensemble des agents a opté pour le cycle 1. Soit une durée hebdomadaire de travail fixée à 39 heures (soit 7,48 heures par jour avec une pause médiane de 1 heure). Le nombre de jours de réduction du temps de travail (RTT) a été de 20 jours dont 5 jours fixés par l'employeur et le nombre de jours de congés (5 fois la durée hebdomadaire) de 25 + 2 jours de fractionnement. Le nombre de jours travaillés est donc de 226 jours par an.

II. LES TEMPS PARTIELS

Au 31 décembre 2019, 2 agents sont à temps partiel (80%).

III. LES ABSENCES

Nombre de jours non travaillés				Nombre de jours de RTT supprimés pour absence	Moyenne par agent
Congés maladie	Congés grave maladie	Congé maternité	Congé parental		
63	-	-	-	4	5,45

La part totale de l'ensemble des absences (63 jours) représente 5% des jours travaillés. Aucun accident de service n'a été déclaré en 2019.

IV. LE COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (CET)

Nombre de CET ouverts au 31/12/2019	Nombre de jours épargnés au titre de 2019	Nombre de jours indemnisés au titre de 2019	Nombre de jours versés sur le RAFP	Nombre de jours utilisés en 2019	Nombre de jours disponibles sur les CET au 01/02/2020
1	33	-	-	21	212,5

V. TÉLÉTRAVAIL

	Nombre de jours de facilité de travail
Pôle administratif	3
Pôle juridique	8
Pôle bruit	1
Pôle air et milieux	6

Il n'y pas de convention de télétravail au sein de l'Autorité. Dans des conditions particulières (grèves de transport, déplacements professionnels, réunions à l'extérieur), des facilités de travail à domicile ou dans des locaux extérieurs ont été accordées aux agents. Ce fut particulièrement le cas en fin 2019, avec la grève interprofessionnelle impactant fortement les transports.

LA FORMATION ET L'ACTION SOCIALE

I. FORMATION, Y COMPRIS PARTICIPATION A DES COLLOQUES (EN NOMBRE DE JOURS)

Cours d'anglais	Formations techniques	Colloques	Total	Moyenne par agent
31	9	9	49	3,98

Les agents de catégorie A+/A ont suivi 40 journées de formation et les agents de catégorie B/C 9 journées.

Le coût de formation sera comptabilisé sur l'année 2020.

II. ACTION SOCIALE

Tarification de la restauration sur le site de Saint-Germain, Paris, au 31.12.2019

Indice majoré	Montant total des frais d'admission	Subvention ACNUSA sur les frais d'admission	Frais d'admission payés par l'agent	Subvention interministérielle sur vivres	Subvention supplémentaire ACNUSA sur vivres	Total Subventions
jusqu'à 466 et stagiaires	4,87	4,73	0,14	1,27	1,37	7,37
467 à 680	4,87	4,73	0,14	1,27	1,18	7,18
681 à 880	4,87	4,49	0,38	0	0,58	5,07
à partir de 881	4,87	3,47	1,4	0	0	3,47

Le montant des aides accordées en 2019 a été de 7 100 €. Les services du secrétariat général des ministères (MTES/MCTRCT) peuvent apporter aux agents de l'ACNUSA d'autres aides à caractère social (soutien pour la mutuelle complémentaire par exemple) mais elles ne donnent pas lieu à un chiffrage spécifique.

LE DIALOGUE SOCIAL

Deux réunions du comité technique (CT) ont été organisées en 2019. Lors de la première réunion en février, le comité technique a donné un avis favorable au règlement intérieur de l'Autorité.

La Commission consultative paritaire (CCP), compétente en matière de situation individuelle des agents contractuels, s'est réunie pour la première fois en mars 2019.